



Demarche pour faire une requête

Par **tetia**, le **18/08/2008** à **05:22**

on doit se séparer, car notre vie à deux devient impossible. quelle demarche je doit faire pour ne pas me retrouver à la rue
je ne travaille pas. je suis femme au foyer et je n'ai rien de mon mari

Par **domi**, le **18/08/2008** à **09:13**

Commencez par contacter un avocat ! si vous n'avez pas de revenus , vous aurez le droit à l'aide juridictionnelle . votre avocat saisira le JAF qui fixera une pension alimentaire ainsi que le droit de garde des enfants . Si vous n'avez aucun revenu , renseignez vous auprès de la CAF, vous aurez probablement des aides .Domi